



Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Conseil Municipal
Séance du lundi 20 janvier 2020

Introduction

- Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pose de nouvelles règles
Art. 13 de la LPFP
- Obligations de transparence renforcée par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
Art. L2312-1, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 (art. 107)
- Objectif : **stabilisation** + **amélioration** de la situation financière, conformément aux engagements pris avec les partenaires (Trésorerie, DGFIP & Préfecture)
- Situation complexe terminée, la commune tend vers une **situation financière saine**.

Débat

- Vous avez en annexe les documents réglementaires de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que des tableaux de l'évolution des fonds genevois, de la dette et de l'épargne nette entre 2013 et 2020.
- Dans un contexte financier particulièrement contraint pour les collectivités locales, le DOB, avec sa prospective financière permet un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses propres marges de manœuvre et de ses propres capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.
- Dans la continuité du travail que nous menons au quotidien, nous voulons vous présenter un budget transparent et le plus sincère possible.
- De nombreux entretiens ont eu lieu entre élus et services pour faire un bilan de l'année 2019 et préparer le budget 2020 avec une lettre cadre définissant les orientations
 - Fonctionnement** : budget prévisionnel à partir du budget N-1, le plus bas entre le prévisionnel et le réalisé
Inscription des actions réalisables, dans le temps et avec les moyens existants (moyens humains RH et techniques : cahier des charges, services supports...)
 - Investissement** : présentation d'opérations réalisables dans un PPI responsable tenant compte des engagements de la commune dans des travaux (coups partis) et des engagements dans le pacte Financier et Fiscal nous liant aux projets de l'agglomération
 - La recherche de subventions** doit être engagée pour chaque projet

Débat

- La collectivité a mis en place des stratégies pour revenir à une situation convenable qui assure un service de qualité à la population et qui permet aussi les investissements du futur : finaliser les projets engagés et s'engager dans ceux de l'avenir pour répondre aux besoins d'une population qui évolue.
- La commune tend vers une situation financière plus saine nous permettant de nouveaux engagements tout en étant très attentifs et rigoureux sur les dépenses qui sont engagées.

Plan



- Données Économiques
- Budget Principal 2019
 - Résultats provisoires
 - Résultats des dépenses & recettes
- Budget Principal 2020
 - Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Recettes
 - Fiscalité
 - Dépenses d'investissement
- Etat des finances
 - Evolution de la dette
 - Epargne nette
 - Capacité de désendettement

Données Économiques

Zone européenne + France

- **Déficit public** 2019 prévu est de 3,1 %
- Croissance du **PIB** attendu pour 2020 = + 1,1 %
- **Inflation** = ralentissement envisagé pour 2020
- Revalorisation des **bases de fiscalité locale** = 1 %
- Montant du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pas encore connu

Budget Principal 2019

Les résultats provisoires

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	14 339 429,86	8 081 434,55	22 420 864,41
Dépenses	11 769 909,04	7 709 566,26	19 479 475,30
RESULTATS 2019	2 569 520,82	371 868,29	2 941 389,11
REPORT 2018	546 941,97	3 650 163,57	4 197 105,57
EXCEDENT GLOBAL	3 116 462,79	4 022 031,86	7 138 494,65
RAR DEPENSES 2019		4 221 210,28	4 221 210,28
RAR RECETTES 2019		280 000,00	280 000,00
RESULTAT CUMULE		80 821,58	3 197 284,37

Résultat global de clôture de l'exercice 2019 = 7 138 494,65 €

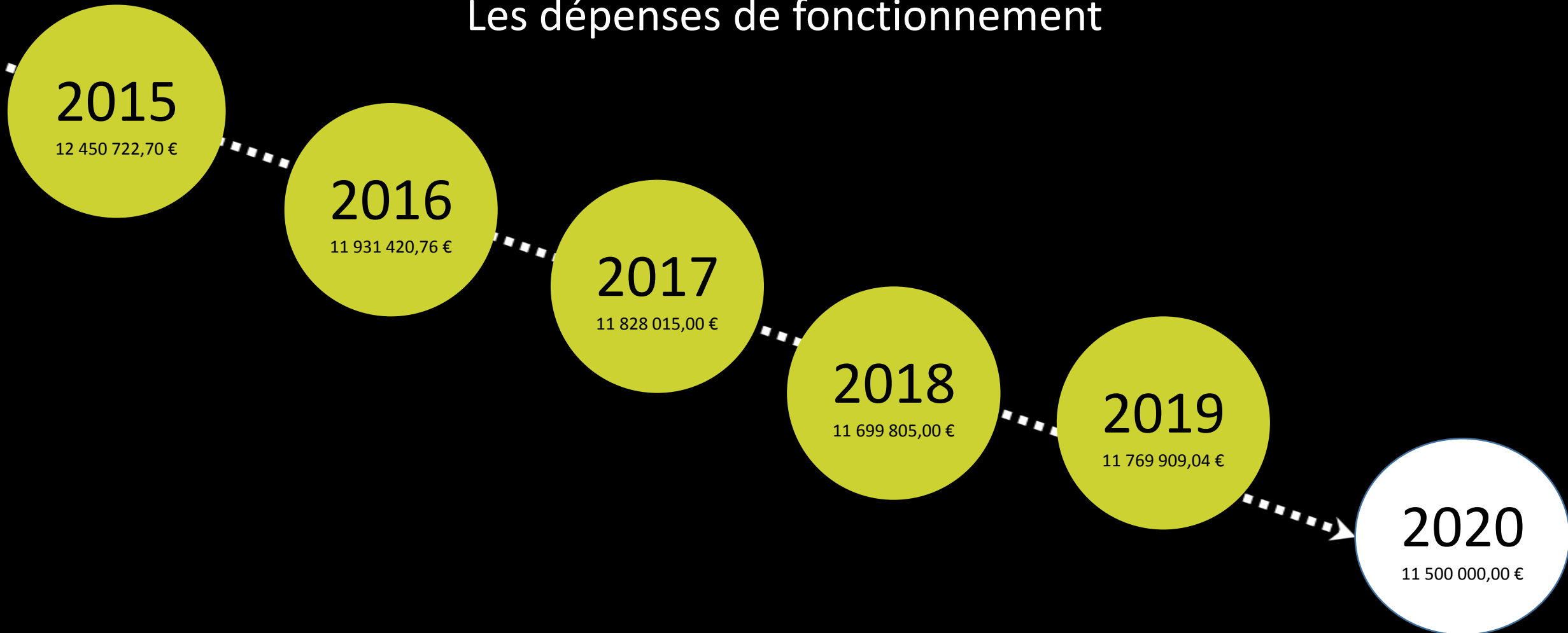
Budget Principal 2019

Les résultats des dépenses & recettes

CHAP	LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	
		REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	BUDGETE	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 658 192,30	4 067 571,64	3 731 045,95	3 681 581,29	3 769 394,88	3 654 027,22
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	5 803 855,18	5 855 249,08	6 340 039,56	6 430 188,11	6 515 428,00	6 486 489,39
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	145 946,34	100 218,00		64 800,90	7 223,65	5 667,65
022	DEPENSES IMPREVUES					548 230,43	
023	VIREMENT A LA SECTION D INVEST					1 319 608,78	
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT	717 414,57	762 681,52	917 817,92	1 110 432,79	1 092 900,16	892 928,09
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	564 552,68	610 103,31	567 907,79	425 301,70	553 876,00	450 835,75
66	CHARGES FINANCIERES	212 778,33	389 538,27	291 854,97	252 411,55	223 465,34	223 465,33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	347 983,30	108 659,70	12 134,45	24 864,76	547 333,41	56 495,61
TOTAL DEPENSES		12 450 722,70	11 894 021,52	11 860 800,64	11 989 581,10	14 577 460,65	11 769 909,04
002	RESULTAT REPORTE DE FONCT	2 111 020,64	1 728 039,99	1 861 752,64	1 831 583,27	546 941,97	546 941,97
013	ATTENUATION DE CHARGES	278 172,01	185 908,48	192 936,31	192 962,52	190 000,00	227 438,60
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT			11 874,54	54 206,06		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	686 588,47	710 631,74	769 206,15	701 241,38	836 591,00	795 282,48
73	IMPOTS ET TAXES	7 180 903,61	7 265 895,75	7 369 546,98	8 235 828,30	8 393 851,32	8 384 871,35
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 466 735,98	3 320 662,34	3 004 270,23	3 934 783,35	3 082 636,00	3 469 539,52
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	387 179,06	456 658,38	424 272,54	449 181,55	453 040,36	535 982,38
76	PRODUITS FINANCIERS	2 929,79	2 806,33	2 806,23	2 481,46	2 400,00	2 482,06
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 233,13	364 171,15	655 718,29	1 972 686,33	1 072 000,00	923 833,47
TOTAL RECETTES		14 179 762,69	14 034 774,16	14 292 383,91	17 374 954,22	14 577 460,65	14 886 371,83

Budget Principal 2020

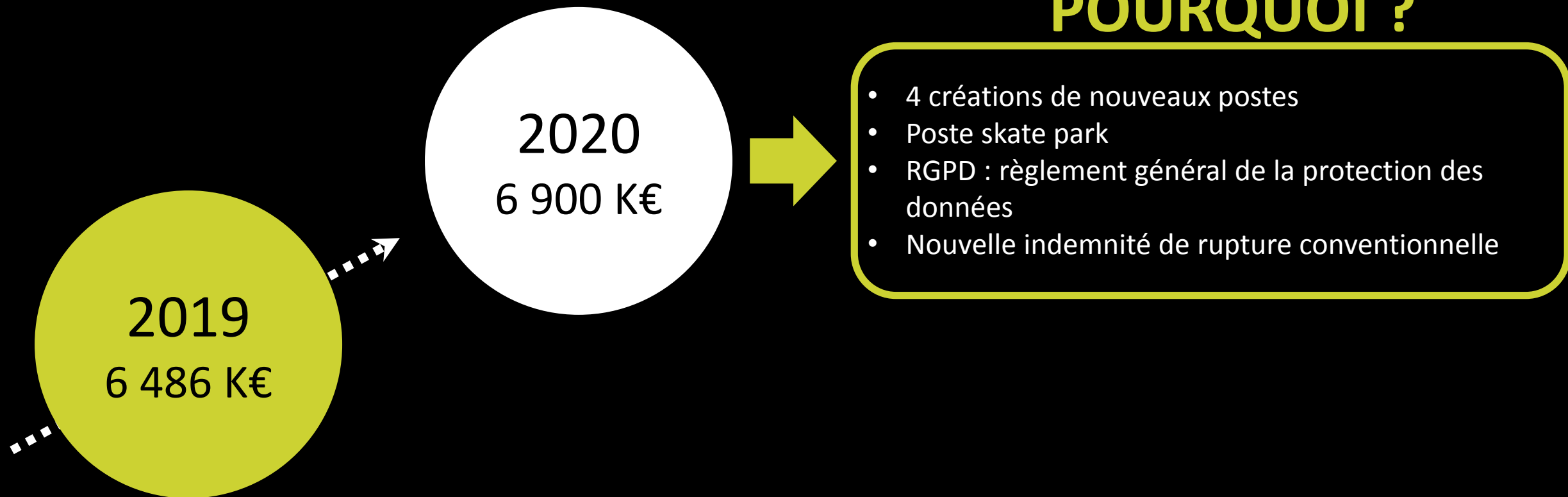
Les dépenses de fonctionnement



Budget Principal 2020

Les dépenses de personnel

POURQUOI ?



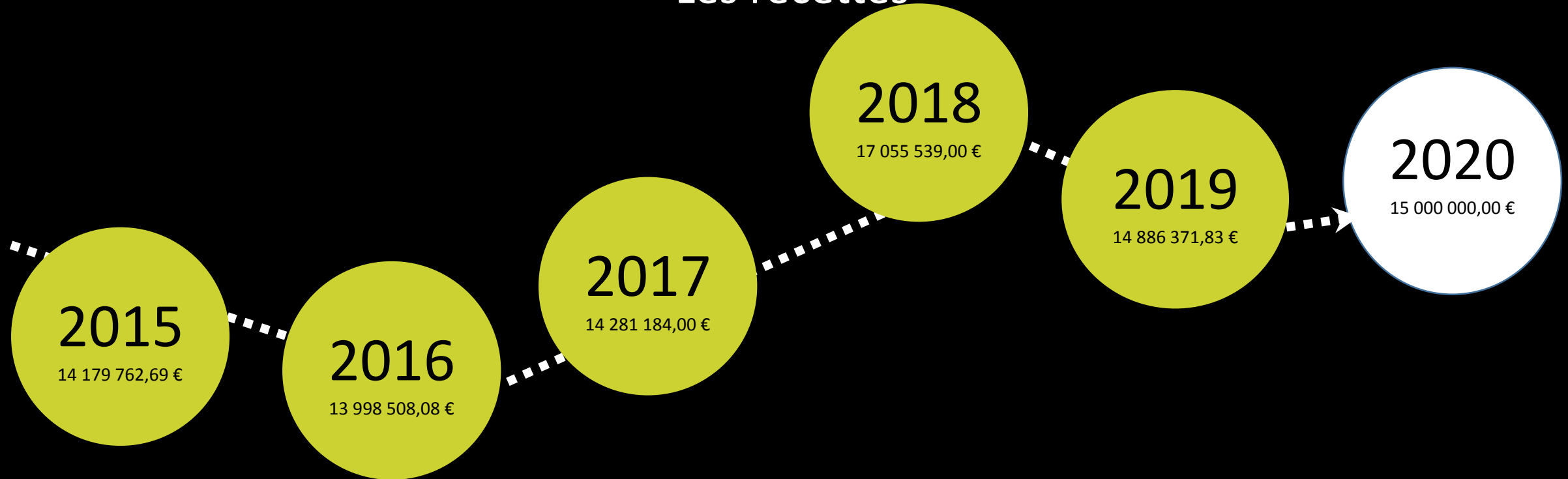
Débat

Le budget alloué reste important car la collectivité a dû faire face à la mobilité de certains agents et à des insuffisances de compétences qui ont engendré de l'embauche supplémentaire et des coûts de formation pour répondre aux besoins de la collectivité

- **Création de 4 nouveaux postes :**
 - 1 poste en propreté urbaine
 - 1 poste au PMA (Pôle Multi-Activités)
 - 1 poste au PELS (Pôle Education Loisirs et Sports)
 - 1 poste pour le foncier (1 année complète)
- **Poste skate parc** pour l'encadrement d'une activité indoor
- **RGPD** : Règlement Général de la Protection des données demande : un agent en interne
- **Nouvelle indemnité de rupture conventionnelle** : La loi "Transformation de la Fonction Publique" introduit la rupture conventionnelle dans la Fonction publique dès le 1er janvier 2020. La rupture conventionnelle permet au salarié en CDI et à son employeur de s'accorder sur la fin du contrat de travail. Le salarié touchera une indemnité et pourra bénéficier des allocations chômage s'il remplit les conditions d'attribution. La rupture conventionnelle implique le consentement mutuel : tous deux s'accordent sur les modalités de la fin du contrat..
- De **nouvelles missions** pour une meilleure gestion et un service public de qualité

Budget Principal 2020

Les recettes



- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = estimée à 125 000 €
- Allocation de compensation financière genevoise = estimée à 2 250 K€
- Pacte financier et fiscal de solidarité

Débat

Il est nécessaire de stabiliser les recettes.

La recherche de subventions est systématique : Département (FDDT), Région, Préfecture (DETR), CAF ...

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : Baisse continue de la DGF,
Rappel : 875 389 € en 2013 à 155 000 € en 2019, soit moins 720 000 € en 6 ans
- **Allocation de Compensation genevoise** : Estimé à 2 250 000 €
- La **majoration à 60% de la part de taxe d'habitation** due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (loi de finances 2017) sera perçue en 2020. Un vote a eu lieu en Conseil Municipal le 08/10/2018.

Budget Principal 2020

- Attribution des compensations – *mutualisation des services communs*

FPIC	Voirie	Police	Urbanisme	Entretien poteaux incendie	DVD	Commerces	Direction Générale	Urba Opérationnel	Garages	SIUN	SIG	Maison de l'Habitat	ZAE	TOTAL Charges
- 108 206,00 €			- 7 181,71€	- 12 670,45 €	- 69 182,31 €						- 931,54€	- 26 547,00€		- 224 719,01 €

Montant des AC	TOTAL Charges	AC 2019
2 244 607,00€	- 224 719,01€	2 019 887,99 €

AC 2019
2 020 K€

AC
d'investissement
au titre transfert
ZAE
- 175 350€

Débat

Le budget communal devient étroitement lié au budget de l'EPCI.

Respectant l'objectif de neutralité financière commune/EPCI, les Attributions de Compensation pour Ville-la-Grand ont été diminuées des charges transférées (FPIC, entretien poteaux incendie, services communs Urbanisme et Développement Durable, le SIG -Système d'Informations Géographiques- et le service de la Maison de l'habitat) d'un montant de 224 719,01 €

Les Attributions de Compensations déduites correspondent à la mutualisation des services communs

Rappel : 2017 : une année charnière pour le calcul des Attributions de Compensation, gelées en 2007, lors du passage de la Taxe Professionnelle Unique à l'EPCI

2018 : Transfert de compétence à l'Agglomération des ZAE « Zones d'Activités Economiques » et « Voiries d'intérêt communautaire ».

Budget Principal 2020

La fiscalité

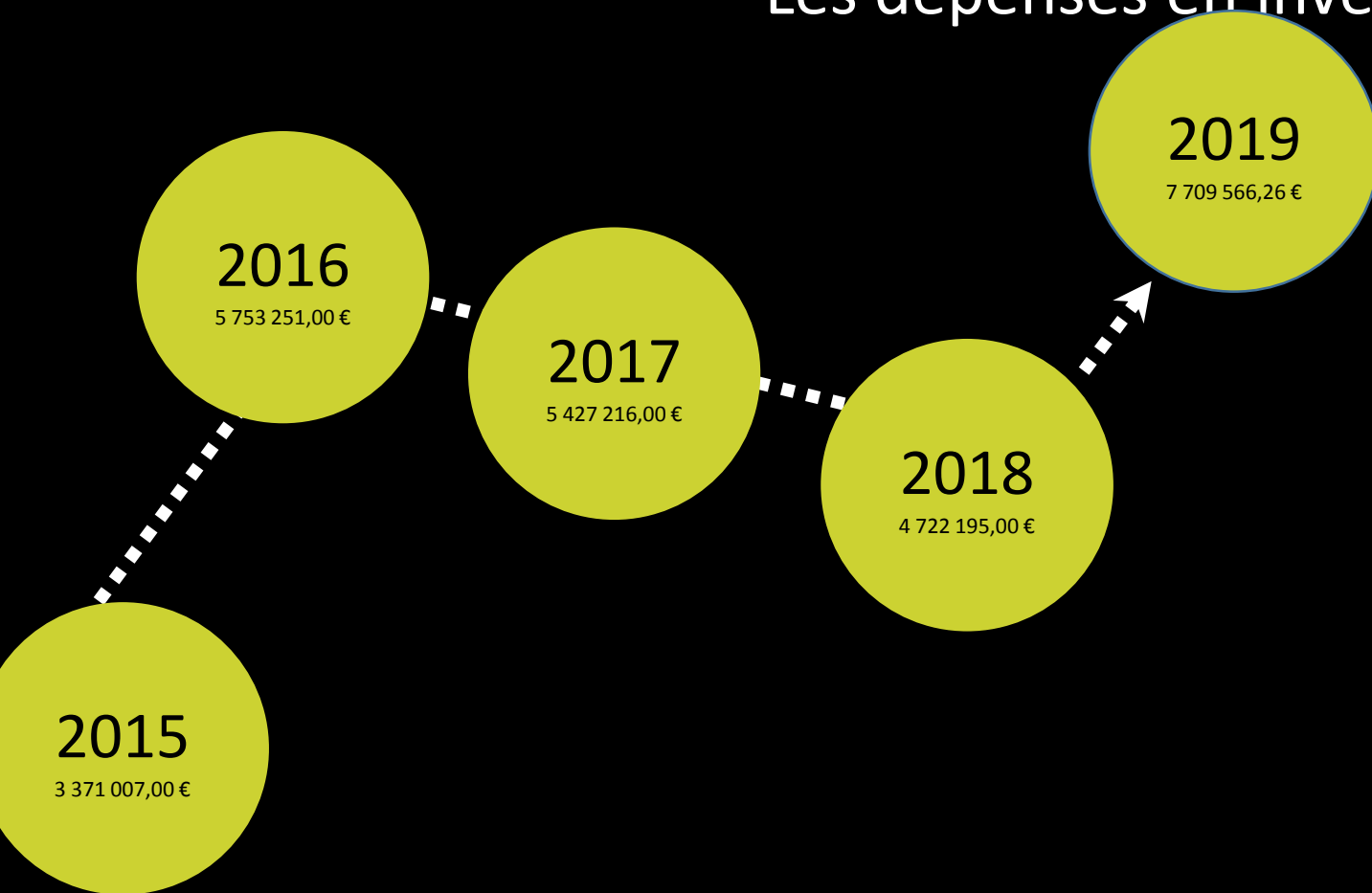
TAXE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Habitation	1 931 127,00	1 997 883,00	2 098 088,00	2 267 446,00	2 517 091,00	2 600 000,00
Foncier bâti	2 360 101,00	2 434 702,00	2 672 368,00	2 872 796,00	2 952 580,00	3 000 000,00
Foncier non bâti	15 657,00	13 053,00	13 971,00	10 873,00	8 502,00	6 550,00
TOTAL	4 306 885,00	4 445 638,00	4 784 427,00	5 151 115,00	5 478 173,00	5 606 550,00

Estimation du produit attendu pour 2020 (pas d'augmentation de taux) = 5 606 550,00 €

Débat

- La fiscalité est un levier de développement pour les communes, levier de recette possible sans impacter lourdement les ménages : engagement du mandat depuis 2016. 2 x 4% puis 2019 à 1%. Les augmentations des taux entre 2017 et 2019 ont permis à la collectivité de percevoir une recette de la fiscalité en plus de 693 746 €
- Au vu des résultats encourageants obtenus par une gestion rigoureuse, la proposition de 0% pour 2020 pour la transparence du budget est faite et sera débattue au vote du budget.
Cela s'entend hors augmentation des bases par l'Etat avec une prévision de 1 % de revalorisation

Les dépenses en investissement



Projets pour 2020

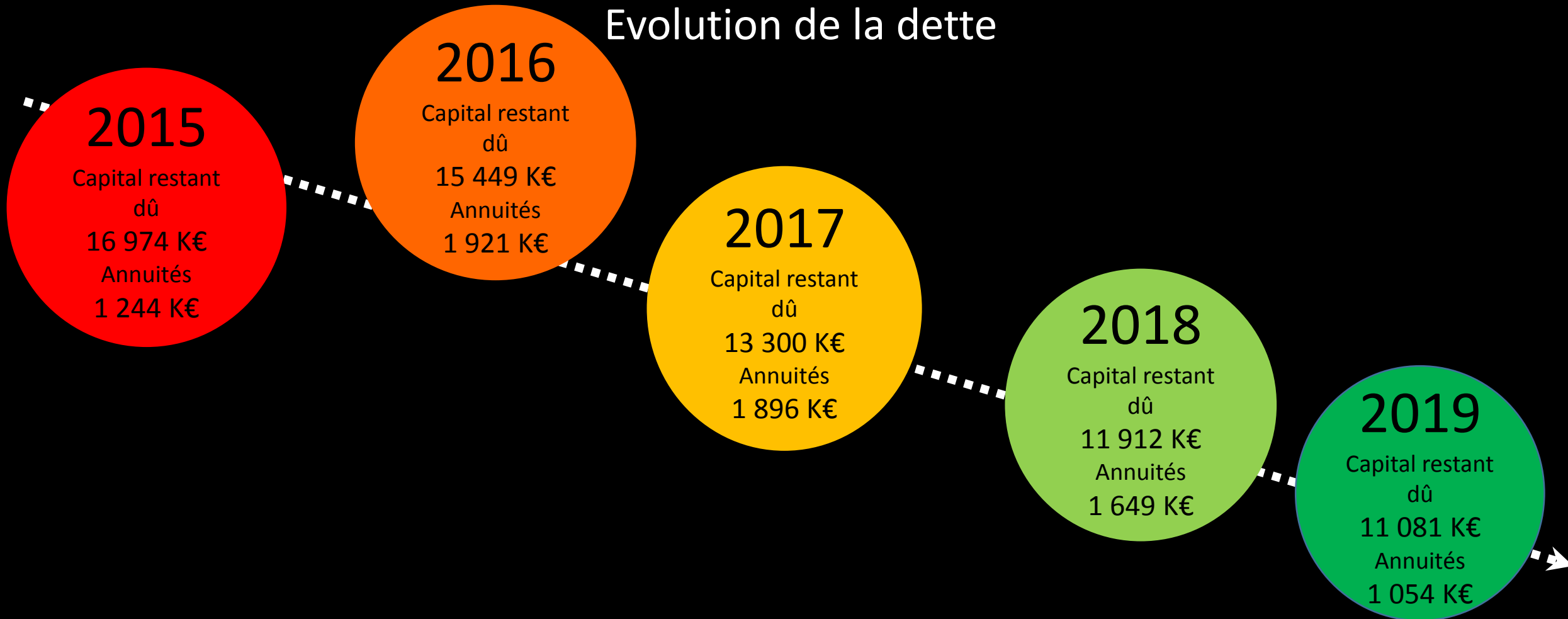
- Fin des travaux Ecole des Pottières
- Et école du Centre
- Travaux du gymnase Ecole du centre Sinistre 2 = **750 000 €** (estimation)
- Cabinet médical = **50 000 €**
- Agrandissement bureaux de la Police Municipale = **100 000 €**
- Entretien du patrimoine communal
- Etude du PN 49 et Pont Neuf : **113 160 €**
- Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- Projet AGGLO : Aménagement de la Rue du Vieux Moulin = **370 000 €**
- Engagement EPF...

Débat

Des projets se terminent, d'autres ont été retardés par défaut des entreprises.

- Fin des travaux de l'Ecole de Pottières
- Fin des travaux de l'Ecole du Centre : sinistre 1
- Travaux du gymnase de l'Ecole du Centre : sinistre 2
- Création d'un cabinet médical
- Agrandissement des bureaux de la police municipale
- Entretien du patrimoine communal : pas assuré depuis des décennies (vétusté, contrat de maintenance...) : pour répondre au diagnostic AEG (Audit Energétique Global)
- Etudes du Pont neuf et de la suppression du PN49 : engagements des financeurs : Commune, Agglo, Département, Région et SNCF
- Pôle d'Echanges Multimodal
- Projet d'agglomération/Assainissement des réseaux : par exemple aménagement de la rue du vieux moulin
- Engagement avec EPF (Etablissement Public Foncier)

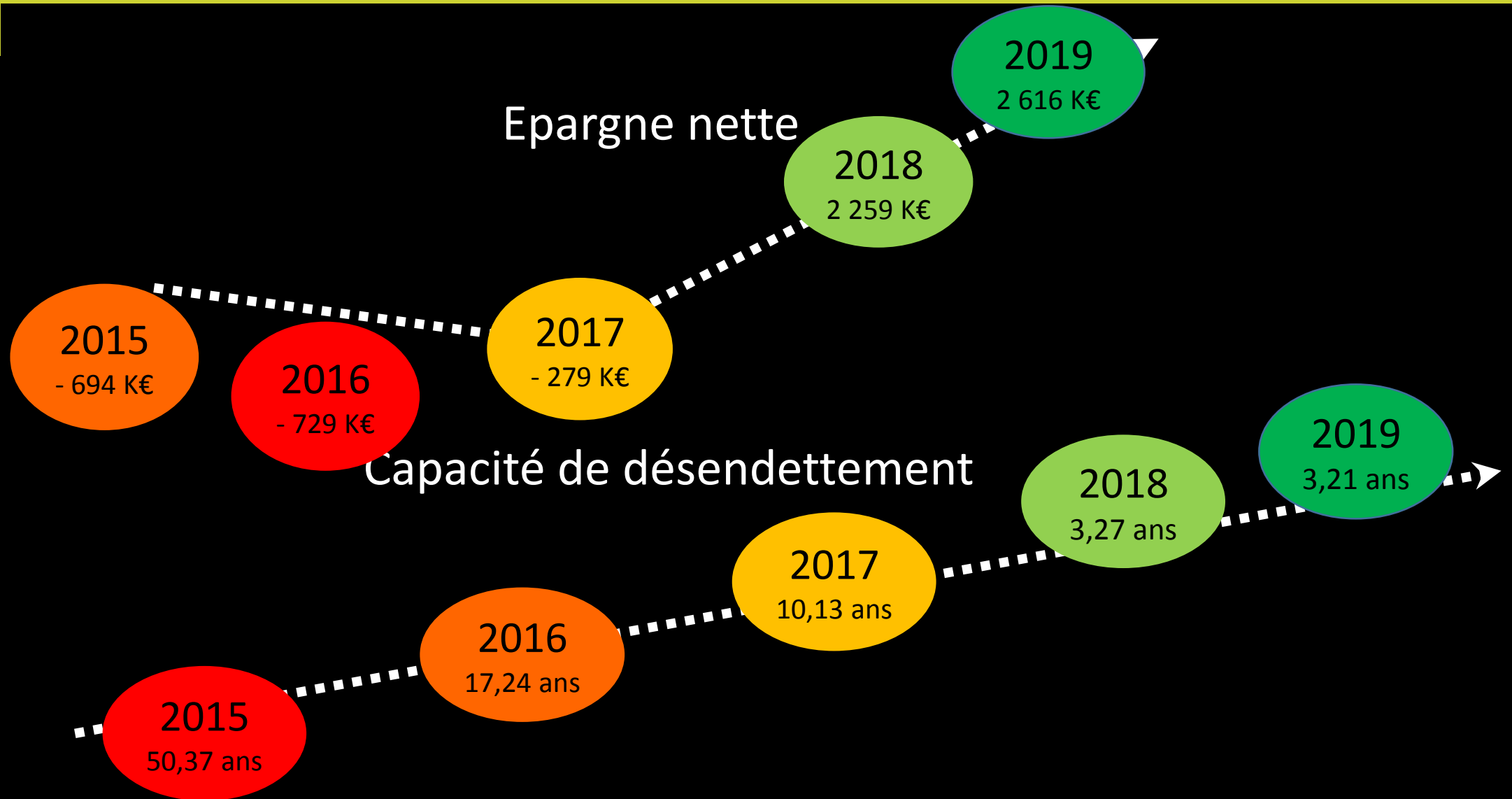
Evolution de la dette



Débat

- Les annuités pour la dette sont diminuées de 600 000 € à partir de 2019 soit 830 329.22 € de remboursement de capital à taux constant jusqu'à 2035.

Etat des Finances



Débat

Épargne nette

L'épargne nette est un indicateur, qui représente l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. Son calcul est le montant de l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette est passée de – 694 000 € en 2015, cause d'un emprunt excessif trop tôt contracté, à – 269 000 € en 2017, pour atteindre + 2 616 000 € en 2019.

En 2020, elle est estimée à 1 640 000 € et devra être consolidée pour envisager sereinement de nouveaux projets.

Capacité de désendettement

Si les 50 années de 2015 ont fait réagir, notre capacité de désendettement est aujourd'hui raisonnable à 3,21 ans. C'est rassurant mais nous devons rester prudent pour de nouveaux investissements.

Conclusion

Les orientations pour 2020

- Maintien des finances à l'équilibre par la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes
- Rigueur et contrôle des dépenses engagées seulement si elles sont nécessaires, au service de l'intérêt général
- Mise en concurrence systématique par des marchés publics
- Dépenses de personnel en corrélation avec les projets réalisables pour un service public de qualité
- Maîtrise des dépenses de charges à caractère général par un contrôle régulier des dépenses effectuées
- Augmentation mesurée et supportable des tarifs des services à la population sans augmenter les impôts
- Suivi responsable d'un Plan Pluriannuel d'investissement
- Transparence de l'action municipale

Le calendrier budgétaire

- **20 janvier:** Débat d'Orientation Budgétaire
- **12 février:** commission finances
- **17 février :** vote Budget Primitif

Débat

Madame la Maire : je suis à votre écoute

***Daniel DE CHIARA** : Je voudrais faire juste une remarque sur les prévisions de la fiscalité, notamment sur la taxe d'habitation. On sait qu'elle va disparaître pour 80% des ménages en 2020. L'Etat devrait compenser sur des bases de 2017 et la commune subira malheureusement une pénalité de plus de 100 000 €, je n'ai plus le chiffre exact en tête, liée au fait que dans le calcul des compensations que l'Etat ne fera pas en totalité, les communes ayant augmenté leurs taux en 2017/2018 se verront pénalisées d'une somme qui a dû vous être communiquée en fin d'année. Donc je trouve que les prévisions sur la fiscalité notamment sur la taxe d'habitation sont quelque peu optimistes, ne faudrait-il pas les réduire un petit peu par rapport à ces situations.*

***Madame la Maire** : Effectivement aujourd'hui on est sur une prévision donc on peut ajuster au moment du vote du budget avec une présentation aujourd'hui d'une proposition de 0% d'augmentation qui sera bien sûr discutée lors du budget. Aujourd'hui on est sur une présentation d'un rapport. Sur la taxe d'habitation effectivement l'Etat nous a envoyé de longs textes où ils expliquent cette suppression qui aujourd'hui est quand même compensée par l'Etat en partie. Donc à suivre.
Avez-vous d'autres remarques ?*

On prend acte du débat, je vous remercie de votre écoute et de votre confiance lors de cette présentation et je remercie les services pour la qualité de ce document qui permet une présentation en toute transparence de notre action au niveau de la collectivité.